

BURUNDI



Environnement opérationnel

Contexte

Alors que l'on espérait des améliorations, la situation politique est demeurée tendue au Burundi et la population a continué à souffrir d'agressions armées. Les organisations de défense des droits de l'homme et les médias ont signalé des arrestations arbitraires, des tortures et des exécutions extrajudiciaires. Le climat de sécurité précaire n'aide pas une économie ravagée par une inflation galopante et par les fréquentes pénuries qui touchent certains produits de base importés.

L'opération de rapatriement des Burundais réfugiés dans des pays voisins n'a pas atteint l'ampleur prévue en 2010-2011. Le nombre de réfugiés congolais accueillis au Burundi est demeuré

stable, le nombre d'arrivées compensant les départs au titre du rapatriement librement consenti, organisé en vertu de l'accord tripartite conclu en 2009 par le Burundi, le HCR et la République démocratique du Congo (RDC).

Le Burundi est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1967 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le Gouvernement burundais a également indiqué qu'il était disposé à signer la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie avant la fin de l'année 2011. Il sera de ce fait plus facile au HCR de s'attaquer au problème des quelque 1 500 personnes d'origine omanaises qui risquent de devenir apatrides.

On dénombre au Burundi quelque 150 000 déplacés internes, vivant dans des zones d'installation. En 2011, le HCR a aidé les pouvoirs publics à entreprendre une campagne pour établir leur

Chiffres prévisionnels pour le Burundi

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	RDC	29 900	29 900	33 400	33 400	36 000	36 000
	Rwanda	400	400	250	250	250	250
Demandeurs d'asile	RDC	8 400	8 400	4 700	4 700	1 650	1 650
	Rwanda	400	400	100	100	50	50
Réfugiés rapatriés	Burundi	31 000	31 000	20 000	20 000	3 000	3 000
Déplacés internes	Burundi	157 170	157 170	-	-	-	-
Total		227 270	227 270	58 450	58 450	40 950	40 950

profil ; celle-ci devrait déboucher sur la mise en place d'un plan d'action pour des solutions durables en 2012.

● Besoins

Environ 30 300 réfugiés et 8 000 demandeurs d'asile auront besoin d'aide en 2012. Quelque 20 000 réfugiés burundais, principalement accueillis en République-Unie de Tanzanie et en RDC, devraient regagner leur pays d'origine et solliciter également une assistance. La fermeture du camp de Mtabila (Tanzanie), où sont logés quelque 37 000 réfugiés burundais, prévue fin 2011, pourrait entraîner le retour de la plupart des résidents du camp et avoir un impact significatif sur l'ampleur des activités de réintégration planifiées pour 2012-2013.

Le HCR prévoit donc de mener des activités de réintégration pour quelque 38 500 rapatriés burundais en 2012. Les rapatriés les plus vulnérables sont ceux qui n'ont pas accès à des terres. Les besoins suscités par les litiges fonciers seront pris en charge en étroite collaboration avec des partenaires d'exécution locaux et l'organisme public chargé de ces questions, la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB). La plupart des personnes déplacées sont confrontées aux mêmes problèmes que les autres Burundais : insécurité alimentaire, manque d'accès aux services essentiels, criminalité et banditisme.

| Stratégie et activités |

Le HCR offrira protection et assistance à quelque 30 300 réfugiés et 8 800 demandeurs d'asile, dans les camps et en milieu urbain. Il répondra aux besoins élémentaires, prendra des mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, renforcera l'autosuffisance

des réfugiés et aidera les autorités à améliorer les procédures d'enregistrement. Le HCR mettra également en œuvre sa politique en faveur des réfugiés vivant en milieu urbain. Les programmes favorisant le rapatriement et la réintégration durables, ainsi que la réinstallation, recevront la priorité. Si nécessaire, un quatrième camp sera ouvert en 2012 pour assurer la bonne prise en charge de quelque 3 000 réfugiés récemment arrivés.

Bien que les réfugiés congolais accueillis dans des camps ou résidant en milieu urbain aient été peu nombreux à quitter le pays depuis le lancement de l'opération de rapatriement en octobre 2010, l'Organisation prévoit d'appuyer le rapatriement de quelque 3 000 d'entre eux en 2012. La situation politique et les conditions générales de sécurité régnant en RDC auront une influence déterminante sur leurs décisions en matière de retour. Le HCR s'efforcera de faciliter la réinstallation de quelque 350 réfugiés en 2012 et de 400 autres en 2013, en sélectionnant les candidats sur la base de critères médicaux et de protection.

En 2012, l'Organisation prévoit de faciliter le rapatriement librement consenti de quelque 20 000 Burundais réfugiés dans des pays de la région, c'est-à-dire essentiellement en Tanzanie (15 000 réfugiés) et en RDC (5 000 réfugiés). Une aide au transport et une formule d'assistance standard, sous forme d'indemnités en espèces, de denrées alimentaires, d'articles non alimentaires, de soins médicaux et de kits scolaires, seront offertes lors du retour.

Le HCR appuiera également la réintégration d'environ 38 500 rapatriés, notamment celle des personnes qui ont regagné le pays en 2010 et en 2011, et qui n'ont pas encore reçu d'aide. Une aide juridique sera offerte aux réfugiés rapatriés confrontés aux litiges sur la propriété foncière et immobilière. La question de l'accès à la terre demeure la question la plus sensible au regard de la réintégration des rapatriés et le Haut Commissariat continuera à prôner et à soutenir le règlement pacifique des litiges. Les donateurs, les autres

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer ou maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage.
 - ☞ Quelque 7 000 demandes de détermination du statut de réfugié sont traitées moyennant un appui à la structure nationale chargée des réfugiés et des demandeurs d'asile.
 - ☞ L'accès aux documents est garanti pour les rapatriés âgés de plus de 16 ans et les réfugiés âgés de plus de 14 ans.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer les interventions.
 - ☞ Quelque 30 300 réfugiés (dont 20 000 réfugiés accueillis dans des camps) bénéficient d'une protection et d'un accès à des programmes de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Besoins et services essentiels

- Construire, améliorer et entretenir des abris et des infrastructures.
 - ☞ Tous les ménages vivent dans des logements convenables.
 - ☞ Environ 3 500 abris sont construits pour quelque 17 500 bénéficiaires.
 - ☞ La réintégration de quelque 38 500 bénéficiaires est facilitée (notamment par l'accès à des terres).

- Améliorer l'état de santé de la population.

- ☞ Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans n'excède pas six pour mille par mois.
- ☞ Environ 30 300 réfugiés et 20 000 rapatriés reçoivent des soins de santé primaires (avec une assistance pour les personnes qui vivent avec le VIH et le sida).

- Offrir à la population un accès optimal à l'éducation.

- ☞ Quelque 6 700 et 2 900 enfants réfugiés ont respectivement accès à l'enseignement primaire et secondaire.

- Augmenter ou maintenir l'approvisionnement en eau potable.

- ☞ Dans les camps, environ 20 000 réfugiés voient leur accès à l'eau s'améliorer et la cible de 20 litres par personne et par jour est atteinte dans les camps de Musasa et Garsorwe.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.

- ☞ Quelque 20 000 Burundais réfugiés en RDC, Ouganda et Tanzanie regagnent leur pays de leur plein gré.
- ☞ Quelque 3 000 Congolais réfugiés au Burundi rentrent de leur plein gré en RDC.

- Réaliser tout le potentiel en matière d'intégration sur place.

- ☞ Quelque 350 et 400 réfugiés sont respectivement réinstallés dans des pays tiers en 2012 et 2013.

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	152
Internationaux	25
Nationaux	108
JEA	1
VNU	12
Autres	6



institutions onusiennes et les ONG seront invités à inclure ces rapatriés dans leurs plans de développement, ce qui permettra au HCR de mettre en œuvre une stratégie de désengagement en 2012. Comme il est très difficile d'obtenir des terres pour les rapatriés, le HCR propose de distribuer des kits de construction, à condition que les autorités trouvent des terrains disponibles et les allouent à des rapatriés. L'approche globale adoptée par le passé pour construire des villages ruraux intégrés (également connus sous le nom de "villages de paix") s'avère de plus en plus difficile à mettre en œuvre, en raison des ressources limitées.

Il est apparu qu'environ 1 500 personnes originaires d'Oman, arrivées au Burundi dans les années 1970, étaient exposées à un risque d'apatridie. En 2012, le HCR et le Gouvernement continueront de coopérer pour mettre en place un solide cadre juridique destiné à faciliter une opération de profilage, qui permettra de définir des solutions durables pour remédier à la situation de ces personnes.

En s'appuyant sur la campagne de profilage de la population déplacée à l'intérieur du pays, entreprise en 2011, le HCR prêtera son concours aux autorités lors de l'exécution d'un plan destiné à trouver des solutions durables pour les déplacés internes, dont le nombre est estimé à quelque 150 000. Le HCR travaillera également avec le Gouvernement à une stratégie nationale destinée à faciliter la réinsertion socio-économique des personnes touchées par le conflit.

○ Contraintes

La situation difficile qui règne dans le pays, tant sur le plan économique que socio-politique, ainsi que les conditions de sécurité précaires, sont des obstacles au renforcement du suivi de la protection.

Le Burundi est dans une situation de sortie de conflit, caractérisée par le retrait progressif des ONG et des acteurs humanitaires. Le

Conseil norvégien pour les réfugiés, principal partenaire d'exécution du HCR pour la gestion des camps, se retirera du Burundi à la fin de l'année 2011. Le HCR devra donc surmonter une difficulté supplémentaire, consistant à trouver d'autres arrangements pour remplacer ce partenaire.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

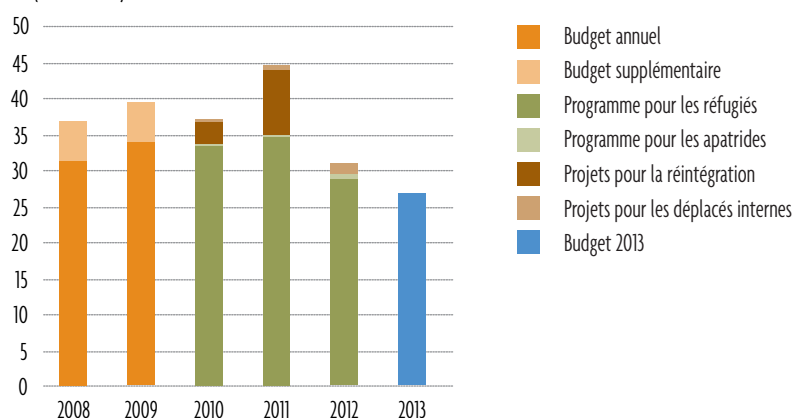
Le HCR et les autres institutions onusiennes présentes au Burundi travaillent dans un cadre unifié, concernant la planification des activités ainsi que la sécurité et la sûreté du personnel. Le HCR et le Bureau des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) continueront d'assumer conjointement la fonction de chef de file du module de la protection. Le Haut Commissariat travaille également en étroite coordination avec le Gouvernement et les organismes nationaux de coordination concernés par le rapatriement, la réintégration et les activités en faveur des déplacés internes.

| Informations financières |

Le budget du Burundi en 2012 s'élève à 30,8 millions de dollars E.-U., ce qui représente une réduction de l'ordre de 30 pour cent par rapport au budget 2011, qui se montait à 44,5 millions de dollars. Cette baisse s'explique en premier lieu par la diminution du nombre de rapatriés assistés. Le budget chiffre néanmoins certains besoins, qui pourraient résulter de la fermeture du camp de Mtabila en Tanzanie, où sont accueillis plus de 37 000 réfugiés burundais, de nouvelles opérations de rapatriement en direction et en provenance de la RDC et d'autres pays, et de l'exécution d'activités destinées à faciliter la réintégration des rapatriés.

Budget du HCR au Burundi 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2012 pour le Burundi (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Instruments régionaux et internationaux	0	86 179	0	0	86 179
Droit et politique générale	0	209 858	0	0	209 858
Cadre administratif national	220 860	0	0	0	220 860
Accès à l'assistance juridique	146 174	0	0	0	146 174
Sous-total	367 034	296 037	0	0	663 071
Procédures de protection équitables					
Identification des cas d'apatridie	0	113 679	0	0	113 679
Enregistrement et établissement de profils	278 674	0	0	0	278 674
Détermination du statut de réfugié	213 674	0	0	0	213 674
Documents individuels	0	96 179	0	0	96 179
Enregistrement et documents d'état civil	516 720	0	0	0	516 720
Regroupement familial	79 837	0	0	0	79 837
Sous-total	1 088 905	209 858	0	0	1 298 763
Protection contre la violence et l'exploitation					
Protection contre la criminalité	279 837	0	0	0	279 837
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 333 080	0	0	0	1 333 080
Protection des enfants	666 930	0	0	0	666 930
Sous-total	2 279 847	0	0	0	2 279 847
Besoins élémentaires et services essentiels					
Santé	2 340 277	0	0	0	2 340 277
Santé génésique et services liés au VIH	495 511	0	0	0	495 511
Nutrition	285 511	0	0	0	285 511
Sécurité alimentaire	121 837	0	0	0	121 837
Eau	505 511	0	0	0	505 511
Assainissement et hygiène	865 511	0	0	0	865 511
Abris et infrastructure	3 754 720	0	0	0	3 754 720
Articles ménagers et d'hygiène de base	931 837	0	0	0	931 837
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	297 674	0	0	0	297 674
Éducation	1 827 231	0	0	0	1 827 231
Sous-total	11 425 619	0	0	0	11 425 619

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Commission nationale des terres et autres biens
Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique
Ministère de la Solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre
Office national pour la protection des réfugiés et apatrides

ONG

Africa Humanitarian Action
Caritas
Centre africain pour une résolution constructive des conflits
Comité international de secours
Conseil norvégien pour les réfugiés
Conseil pour l'éducation et le développement
Fédération Handicap International
Fédération nationale des coopératives d'épargne
Fonds fiduciaire pour l'éducation des réfugiés
Ligue Iteka

Autres

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
VNU

Partenaires opérationnels

Autres

BNUB
FAO
OIM
OMS
ONUSIDA
PAM
PNUD
UNICEF

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Autonomisation et autosuffisance communautaires					
Mobilisation communautaire	345 674	0	0	0	345 674
Ressources naturelles et environnement commun	141 837	0	0	0	141 837
Autosuffisance et moyens d'existence	920 511	0	0	0	920 511
Sous-total	1 408 022	0	0	0	1 408 022
Solutions durables					
Stratégie de solutions globales	0	0	0	808 044	808 044
Retour volontaire	3 905 696	0	0	0	3 905 696
Réintégration	1 506 570	0	0	0	1 506 570
Intégration	139 837	0	0	0	139 837
Réinstallation	228 674	0	0	0	228 674
Sous-total	5 780 777	0	0	808 044	6 588 821
Leadership, coordination et partenariats					
Gestion et coordination des camps	403 674	0	0	0	403 674
Relations avec les donateurs	225 511	0	0	0	225 511
Sous-total	629 185	0	0	0	629 185
Logistique et appui aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	4 553 127	0	0	0	4 553 127
Gestion des opérations, coordination et appui	1 320 464	157 358	0	455 363	1 933 185
Sous-total	5 873 591	157 358	0	455 363	6 486 312
Total	28 852 979	663 253	0	1 263 407	30 779 639
Budget 2011 révisé	34 439 704	285 362	9 180 489	640 016	44 545 571